



L'ASA d'Aix en Provence est ravie de vous
accueillir sur le
23^{ème} Rallye régional MISTRAL et le
7^{ème} Rallye MISTRAL V.H.C.

Tout est mis en œuvre pour que vous passiez un agréable séjour sportif parmi nous.

Cette année, grâce à l'accord des mairies des communes traversées par le rallye,
nous pouvons de nouveau vous proposer de participer à
un des rares Rallyes Midi / Minuit de la région.

Pour éviter tout reproche des riverains, nous vous demandons de les respecter car

L'AVENIR DU RALLYE MISTRAL
dépend du bon déroulement des
reconnaisances.

En accord avec les communes, **la vitesse sera limitée à 50 km/heure sur les routes des ES, et à 30 km/heure dans les agglomérations ou les habitations.**

De nombreux contrôles seront effectués par les juges du fait, ainsi que par la gendarmerie. En sus des procès verbaux éventuels, des sanctions sportives, pouvant aller jusqu'à la mise **hors course** (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Comptant sincèrement sur votre compréhension,

A bientôt,

Et bon Rallye.